SZ/SS



# Arrêtés municipaux

# CIRCULATION ET STÆTTØNNERWEREGISTRE

**AVENUE DE VERDUN (R.D 5)** 

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris avenue de Verdun par la société GECIP – 10 rue Léon Appert – 91280 Saint Pierre du Perray, agissant pour le compte de Valophis Habitat – 9 route de Choisy – CS50079 – 94048 Créteil (démontage d'une grue à tour),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

# **ARRETE**

#### ARTICLE 1:

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes avenue de Verdun <u>au droit du n°82</u> le 5 mai 2023 de 8 heures à 20 heures :

- Interdiction de stationner sur les places réservées à la livraison et aux Personnes en situation de handicap,
- Neutralisation de la voie de droite : la circulation se fera sur la file de gauche restée libre sur une largeur de 2,50 mètres minimum, gérée par panneau de rabattement KD 10b avec limitation de vitesse à 30 km/h,
- Neutralisation du trottoir sur le tronçon compris entre la rue du Quartier Parisien et l'Allée Rosa Parks: la circulation des piétons sera déviée sur la chaussée neutralisée à cet effet et sécurisée.

# ARTICLE 2:

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.



# ARTICLE 3:

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

# ARTICLE 4:

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- M. le responsable du Sce Territorial Ouest D.T.V.D du Conseil Départemental de Val-de-Marne,
- D.T.S.P. (voies départementales),
- RATP,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société GECIP 10 rue Léon Appert 91280 Saint Pierre du Perray.

FAIT EN MAIRIE, LE 1 9 AVR 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine et par délégation

Adjoint au Maire

PUBLIE SUR Ivry94.fr LE 2 0 AVR 2023

Pour extrait certifié conforme au registre des arrêtés municipaux LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE Pour le Maire, la Responsable du service Déplacements Stationnement

Direction Espaces Publics

Nathalie Leberthon